

<b>1. Identification du produit et de la compagnie</b>	
<b>Fabricant</b> HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724  Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com	<b>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) :</b> Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300
Date de publication : le 8 novembre 2011  Nom du produit : BK021S – BAKOR AIR BLOC 21S Code du produit : BK021S  <b>Utilisations du produit/matériau</b> Pare-air/vapeur liquide caoutchouté	

<b>2. Composition/Information sur les ingrédients</b>			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
attapulgite	12174-11-7		1 - 5
carbonate de calcium	1317-65-3		20 - 40
résines hydrocarbonées	S/O - mélange		15 - 25
distillat de pétrole léger hydroraffiné	64742-47-8		20 - 40
huile minérale – peu raffinée	64742-65-0		1 - 5
polymères de styrène-butadiène	S/O - mélange		5 - 10
silice, quartz	14808-60-7		0,1 - 1

<b>CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES</b>
<b>AVERTISSEMENT ! Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs risquent de provoquer des étourdissements, des céphalées, des nausées, une perte de coordination et une perte de conscience. Dépressant du système nerveux central. Cause des irritations des yeux, de la peau et des voies respiratoires.</b>  <b>Apparence/Odeur : Pâte de couleur crème, odeur de pétrole aromatique</b>

<b>3. Identification des risques</b>
<b>Voie(s) de pénétration primaire(s)</b> Inhalation
<b>Risques pour les yeux</b> Peut causer une légère irritation des yeux.
<b>Risques pour la peau</b> Peut causer une irritation modérée de la peau, une délipidation et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé.
<b>Risques reliés à l'ingestion</b> Peut causer des douleurs gastriques, des vomissements et des diarrhées.
<b>Risques reliés à l'inhalation</b> L'exposition aux vapeurs peut entraîner une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs ou des embruns peut causer une dépression du système nerveux central, des étourdissements, des céphalées, des nausées et une perte de coordination.
<b>Effets chroniques/Effets cancérogènes</b> Le présent produit ou l'un de ses ingrédients présent à 0,1% ou plus est inscrit sur la liste des produits cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour plus de détails.

**4. Premiers soins****Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Peau**

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

**Ingestion**

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente.

**Inhalation**

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Point d'inflammabilité :** 42°C (107,6°F)

**Méthode de détermination du point d'inflammabilité :** vase clos

**Point d'auto-ignition :** 216°C (420,8°F)

**Classification d'inflammabilité :** combustible

**Limite inférieure d'explosivité :** 1,4

**Limite supérieure d'explosivité :** 8,1

**Risques de feu et d'explosion**

Lors de la décomposition thermique (combustion), des gaz, vapeurs et émanations irritants, corrosifs et/ou toxiques, y compris du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et des traces de monoxyde de carbone (CO), peuvent être relâchés.

**Agents extincteurs**

Mousse chimique, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre extinctrice ou eau pulvérisée.

**Instructions en cas d'incendie**

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète. On peut utiliser de l'eau pour refroidir et protéger les matières exposées.

**6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles**

Ventiler le local. À tenir loin des flammes nues, des étincelles ou d'autres sources d'ignition. Contenir tout liquide et absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur.

**7. Manutention et entreposage****Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. À tenir loin de toute source d'ignition. Conserver dans des contenants bien fermés.

**8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition****Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

**Protection des yeux et du visage**

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux ou des lunettes-masque.

**8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)****Protection de la peau**

Utiliser des gants de caoutchouc résistant aux solvants, des manchettes de protection et un tablier résistant aux solvants afin d'empêcher tout contact avec la peau.

**Protection des voies respiratoires**

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

**Ingrédient(s) – Limites d'exposition**

distillat de pétrole léger hydrosolubilisé  
ACGIH TLV-TWA 200 ppm (peau)

huile minérale – peu raffinée  
ACGIH TLV-TWA 5 mg/m<sup>3</sup>

silice, quartz  
ACGIH TLV-TWA 0,025 mg/m<sup>3</sup>  
OSHA PEL-TWA 30 mg/m<sup>3</sup>/(%SiO<sub>2</sub>+2) (taux global d'empoussiérement)  
OSHA PEL-TWA 10 mg/m<sup>3</sup>/(%SiO<sub>2</sub>+2) (poussières inhalables)

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

Pâte de couleur crème

**Odeur**

Odeur de pétrole

**Type de produits chimiques :** mélange

**État physique :** liquide

**Point d'ébullition :** 155-178°C (311-352,4°F)

**Densité relative :** 1,19

**Pourcentage de matières volatiles :** 33-39%

**Pression de vapeur :** 1,1 mmHg à 20°C (68°F)

**Densité de vapeur :** 4,8

**Facteur pH :** ne s'applique pas

**Solubilité :** insoluble

**Vitesse d'évaporation :** 0,2 (acétate de butyle = 1)

**10. Stabilité et réactivité**

**Stabilité :** stable

**Polymérisation dangereuse :** on ne s'attend pas à ce qu'elle se produise.

**Conditions à éviter (stabilité)**

Éviter les températures extrêmes. À tenir loin des sources d'ignition, de la chaleur et des flammes.

**Matériaux incompatibles**

Éviter tout contact avec les acides minéraux forts et les alcalis forts.

**Produits de décomposition dangereux**

La décomposition ne risque pas de se produire si le produit est manutentionné et entreposé correctement.

**11. Information toxicologique****Effets chroniques/effets cancérigènes**

Il a été établi que la présence de silice, quartz dans le présent produit à des concentrations égales ou supérieures à 0,1% est carcinogène, comme suit : CIRC: Groupe 1; NTP: inscrit sur la liste; OSHA: non réglementé; ACGIH: A2.

**Information toxicologique diverse**

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

**Ingrédient(s) – Action carcinogène**

silice, quartz

NTP – inscrit sur la liste

Inscrit sur la liste des monographies du CIRC

**Ingrédient(s) – Données toxicologiques**

carbonate de calcium

LD50 (oral, rat) : 6450 mg/kg

silice, quartz

LD50 (i.v., rat) : 500 mg/kg bw/Quartz (10-200 um)

**12. Information écologique**

Aucune information n'a été identifiée.

**13. Considérations relatives à la mise au rebut**

Empêcher le déversement dans les égouts, le sol et les voies d'eau. Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

**14. Information concernant le transport**

DOT (voie terrestre/rail) :

Non-bulk – NOT REGULATED

Bulk – UN1133, Adhesives, 3, III

TDG (Transport de marchandises dangereuses, Canada – voie terrestre/rail)

Small package – NOT REGULATED

Bulk – UN1133, Adhesives, 3, III

IMDG UN1133, Adhesives, 3, III

IATA UN1133, Adhesives, 3, III

**Pictogrammes (DOT)**

#### 15. Information sur la réglementation

##### Information sur la réglementation des États-Unis

Mise en garde : le présent produit contient une substance reconnue par l'État de Californie pour causer le cancer.

##### Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

attapulgite

Californie – Proposition 65

carbonate de calcium

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

distillat de pétrole léger hydrosolubilisé

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

silice, quartz

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Californie – Proposition 65

Massachusetts – Substance dangereuse

##### Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : Classe B3 – Matière combustible ou inflammable, D2A – Très toxique.

##### Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

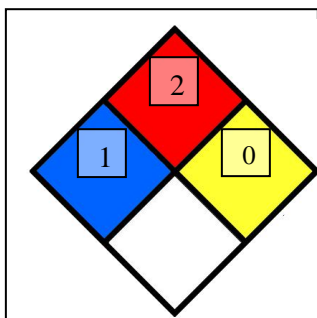
silice, quartz

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

##### SIMDUT – Canada (pictogrammes)



##### NFPA



##### SIMD

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	2
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

**16. Autre information****Révision/Information de l'auteur**

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 20 mai 2011.

**Avis de non-responsabilité**

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, et n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.